



Association pour l'Anthropologie
du Changement social et du Développement

Association for the Anthropology
of Social Change and Development

POURQUOI DEVENIR MEMBRE INSTITUTIONNEL ?

Créée il y a plus de trente ans à l'initiative de chercheurs européens et africains, l'Association pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement (APAD) a pour but de stimuler les échanges scientifiques autour des problématiques du changement social et du développement en Afrique et ailleurs. Elle promeut des analyses qualitatives rigoureuses des pratiques et des représentations des acteurs impliqués dans ces processus, et un dialogue avec les praticiens du développement du Nord comme du Sud. Les activités phares de l'association sont la publication de la revue *Anthropologie & développement*, l'édition d'une collection de livres, et l'organisation d'un colloque international tous les deux ans.

Depuis 30 ans, l'APAD vit principalement des cotisations de ses membres individuels et de soutiens institutionnels ponctuels. Pour consolider et développer ses activités scientifiques, l'association souhaite constituer un réseau d'institutions du Nord et du Sud intéressées à soutenir la mission de l'association. Celle-ci a créé à cet effet un statut de membre institutionnel en 2018. Le document qui suit présente l'association plus en détail avant d'exposer ce que signifie être membre institutionnel de l'APAD et les contreparties offertes.

L'APAD, un réseau bilingue Nord/Sud

Association internationale de droit français **fondée en 1991**, l'APAD est la principale association internationale de chercheurs en sciences sociales sur le changement social et le développement dans les pays du Sud. Depuis son origine, elle veille à avoir **un équilibre rare entre chercheurs européens et africains**, parmi les membres et dans le bureau (voir composition du Bureau en annexe). Association **bilingue**, elle contribue à décloisonner monde francophone et anglophone. Elle compte plus de 350 membres ayant cotisé au moins une fois depuis 2011, dont 45 % basés en Afrique, et 176 membres à jour de leur cotisation en 2021.

Historiquement centré sur l'Afrique subsaharienne, **le champ de réflexion couvert par l'APAD s'étend aujourd'hui à l'ensemble des pays du Sud global** où les politiques de développement jouent un rôle important. Les derniers ouvrages publiés dans la collection de l'association chez Karthala portent sur l'Indonésie, le Mali et l'Afghanistan¹. La revue qu'elle anime, *Anthropologie & développement*, publie depuis plusieurs années des articles sur le Maroc, le Vietnam, le Cambodge, le Pérou, ou encore la Bolivie. Enfin, les colloques biannuels de l'association incluent à chaque fois un certain nombre de communications sur les pays asiatiques ou latino-américains.

¹ T.M. Li, *Agir pour les autres. Gouvernamentalité, développement et pratique du politique*, Coll. Hommes et sociétés, Paris/Montpellier, Karthala/APAD, 2020. M. Deridder, *Elites, élections et transformations du politique au Mali. "Ceux qui cherchent le pouvoir sont parmi nous"*, Paris/Montpellier, Karthala/APAD, 2021. G. Scalettaris, *Le HCR dans la crise afghane. Une bureaucratie internationale à l'épreuve*, Paris/Montpellier, Karthala/APAD, sous presse.

Le « développement » comme objet de recherche

L'objet central de l'APAD porte sur les rapports entre dynamiques de changement social et interventions de développement dans les pays du Sud global, en particulier en Afrique subsaharienne. **Trois grands traits** caractérisent l'approche apadienne de ces questions:

- **Rigueur empirique et ouverture disciplinaire.** Tout d'abord, l'APAD promeut des recherches ethnographiques approfondies dans une approche ouverte aux différentes disciplines de sciences sociales : anthropologie, sociologie, mais aussi géographie, science politique, etc. C'est ainsi une approche large du développement et une certaine manière de pratiquer l'anthropologie qui caractérisent l'APAD.
- **Un dialogue entre chercheurs et praticiens.** Elle ambitionne par ailleurs de nouer un dialogue critique mais constructif avec les praticiens du développement². Ainsi, tout en assurant l'excellence scientifique de ses publications et événements, elle entend toucher les acteurs au-delà des frontières académiques. Partant du principe que les sciences sociales ont un rôle engagé à jouer dans le devenir de nos sociétés, l'APAD se donne pour mission de susciter le débat et la réflexion sur les pratiques, les savoirs et les enjeux liés au changement social et au développement.
- **Réflexivité politique.** Enfin, en lien avec le point précédent, l'APAD cherche à stimuler une réflexivité forte parmi les chercheurs sur les enjeux éthiques et politiques de la recherche sur le changement social et le développement. L'association participe ainsi activement aux débats qui animent les sciences sociales sur les questions du pouvoir et de la représentation dans notre monde de plus en plus globalisé.

Depuis sa création, **le champ des recherches menées au sein de l'APAD s'est considérablement étendu.** Elles portaient principalement au départ sur la mise en œuvre des projets de développement, et la mise à jour des contradictions, malentendus et réinterprétations qu'ils suscitent. Les questions de recherche se sont ensuite élargies, à la fois « horizontalement » vers la recomposition des rapports de pouvoir liés aux politiques de décentralisation, le fonctionnement quotidien des administrations, les politiques publiques, et « verticalement » vers les institutions de l'aide internationale. Centrée sur les enjeux de politisation et les rapports de pouvoir, la socio-anthropologie du développement est ainsi devenue une socio-anthropologie politique de l'action publique et, plus largement, une socio-anthropologie de l'ingénierie sociale globale³. Dans le cours de ces dernières années, le champ des recherches conduites au sein de l'association s'est encore agrandi pour couvrir un éventail plus large des processus sociaux qui traversent les pays du Sud – les investissements miniers, les économies informelles, les mobilisations politiques, les enjeux environnementaux, etc. En trente ans, les recherches de l'APAD ont apporté des contributions majeures à l'étude des projets de développement, des administrations, ou encore des politiques publiques, et plus largement à la compréhension des dynamiques sociales et politiques qui traversent les sociétés des pays du Sud global.

Mettant l'accent sur la nécessité d'étudier les interventions de développement dans une perspective ethnographique, centrée sur les contextes locaux tout en attentive aux dynamiques d'échelle plus

² J.-P. Olivier de Sardan, « L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ? », *Bulletin de l'APAD*, n°1, 1991, p. 7-11.

³ P. Lavigne Delville, « Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide' », *Anthropologie & développement*, n°45, 2016, p. 33-64.

larges, **l'APAD a « fait école »**, ce qui est exceptionnel pour une association scientifique⁴. Elle a défriché et porté des thématiques originales (les « arènes locales » ; la bureaucratie au quotidien ; les courtiers en développement) à travers une définition évolutive de son périmètre de recherche, en discutant sans cesse les frontières du « développement » et du changement social. **Ses travaux sont largement utilisés en formation supérieure, en Europe et en Afrique.**

Quatre champs d'activités

Depuis sa création, l'APAD déploie quatre champs d'activité :

1. Des colloques internationaux

L'APAD organise tous les deux ans environ un colloque international, alternativement en Europe et en Afrique, qui réunit 100 à 150 personnes⁵. Organisés en partenariat avec des institutions de recherche et des universités, les colloques sont l'occasion de faire le point sur un thème de recherche émergent dans le champ de réflexion de l'association. 15 colloques ont été organisés en 30 ans d'existence. Ils ont donné lieu à la publication d'ouvrages collectifs et/ou de numéros de la revue *Anthropologie & développement*⁶.

2. Des ouvrages

Depuis la création de l'association, l'APAD a publié 19 ouvrages collectifs et monographies dont la majorité aux Editions Karthala⁷. Ils résultent des colloques organisés par l'association, de projets de recherche portés par ses membres et plus récemment de thèses. De manière à promouvoir les échanges entre différentes traditions de recherche en anthropologie du développement, l'APAD a également traduit et publié l'ouvrage de référence de de Tania Murray Li 'The Will to Improve' (Agir pour les autres).

3. Une revue

Après 36 numéros, le *Bulletin de l'APAD* (reconnu AERES en anthropologie et ERIH+) a été rebaptisé *Anthropologie & développement*, une revue bilingue français/anglais dotée d'un comité de lecture international, à la fin 2013. Depuis 2019, elle est éditée et publiée en format papier par Les Presses universitaires de Louvain⁸. Mais elle paraît également en format numérique sur la plateforme Openedition, avec un accès gratuit aux articles au bout de 6 mois. *Anthropologie & développement* sort actuellement un numéro par an articulé autour d'un dossier thématique et de quelques articles de varia. Ses articles sont largement utilisés en formation, en Europe et en Afrique. Ils sont aussi lus par les praticiens du développement. En 2019 et 2020, les deux numéros de la revue totalisent entre 200 et 220 000 visiteurs uniques annuels et 560 à 640 000 pages vues⁹.

4. Séminaires, conférences, ateliers d'écriture

De façon plus ponctuelle, l'APAD organise différentes activités d'animation scientifique: le séminaire de sciences sociales de l'Institut national des sciences sociales du Burkina Faso est labélisé APAD, des conférences de membres de l'APAD sont organisées à l'occasion de missions. Un atelier de formation à l'écriture scientifique a été organisé en 2016 à Cotonou, dans la suite du colloque de l'année précédente. Une note pédagogique sur l'écriture scientifique en est issue¹⁰.

⁴ A.S. Fall, « L'APAD a fait école ». Entretien avec Abdou Salam Fall », *ibid.*, n°Hors-série, 2021, p. 259-262.

⁵ <https://apad-association.org/colloques/>

⁶ <https://journals.openedition.org/anthropodev/>

⁷ https://apad-association.org/ouvrages/?_sft_project_category=publication-de-lapad

⁸ <https://apad-association.org/anthropologie-developpement/>

⁹ <https://www.openedition.org/statistiques>

¹⁰ <https://apad-association.org/wp-content/uploads/2021/07/apad-association.org-ecrire-et-etre-publie.pdf>

Lors de la publication de ses ouvrages et numéros de revue, l'APAD organise un événement de lancement ouvert à un large public. A l'occasion de grandes conférences internationales comme, par exemple, l'ECAS en 2019, l'APAD soutient et labellise un panel sur une thématique qui lui semble centrale dans l'actualité des débats scientifiques. Enfin, un **séminaire bimensuel en ligne** a été lancé au 4^e trimestre 2023.

Au travers de différentes activités, l'APAD joue un rôle important et dynamique dans les recherches en sciences sociales sur le développement et le changement social. Elle constitue un réseau unique de chercheurs du Nord et du Sud, tout en alimentant la réflexion dans une communauté scientifique plus large.

Une politique d'inclusion et de dialogue

L'APAD promeut un dialogue ouvert et équilibré, entre chercheurs de différents horizons, d'une part, et entre chercheurs et praticiens, d'autre part. Rare association dont une part importante des membres sont des chercheurs du Sud, l'APAD cherche à **renforcer les capacités de recherche au Sud**. Pour ce faire, comme indiqué ci-dessus, elle organise des colloques au Sud, favorise l'accès à la publication des jeunes chercheurs du Sud, et anime des ateliers d'écriture.

Depuis son origine, l'APAD cherche par ailleurs à entretenir **un dialogue avec les praticiens**. L'association considère que les sciences sociales peuvent les aider à mieux comprendre non seulement les dynamiques des espaces sociaux où ils interviennent et les enjeux que leurs projets soulèvent, mais également les logiques et les rapports de pouvoir du monde du développement dont ils participent. Elle rend disponibles ses travaux (revue en libre accès et livres), promeut une anthropologie impliquée, qui implique de s'interroger sur les « chaînons manquants » entre connaissances issues de la recherche en sciences sociales et pratiques professionnelles¹¹. Ses analyses sur les interventions de développement et l'action publique en Afrique sont largement lues. Elles constituent une critique empiriquement fondée, suffisamment proche des pratiques pour être audibles des praticiens. Les travaux sur les arènes locales, les courtiers du développement, les logiques internes des interventions de développement, permettent à ceux-ci d'enrichir leurs réflexions et leurs démarches.

Des ressources limitées, du fait de cette politique d'inclusion

L'essentiel des activités de l'association – organiser les colloques, animer la revue, etc. – repose sur l'investissement personnel de l'équipe de chercheuses et de chercheurs qui, pour quelques années, prend en charge la responsabilité de l'association. Ces dernières années, ils ont consacré des efforts considérables pour mettre en place et améliorer le site web, développer un module en ligne de gestion des colloques, se doter d'outils informatiques de gestion comptable et associative. Mais, les moyens financiers dont dispose l'association demeurent limités et surtout précaires.

Le financement de l'APAD provient des cotisations de ses membres, de la vente au numéro de la revue, et de petits reliquats sur les colloques. Pour favoriser une participation large et un accès aisé à ses travaux, les cotisations à l'APAD sont maintenues à un niveau assez bas (actuellement 50 €/an, 25 € pour le tarif réduit, pour les revenus en deçà de 800 €/mois), les frais d'inscription aux colloques sont limités (70 € pour le dernier colloque, adhésion à l'APAD non comprise), la revue est disponible

¹¹ P. Lavigne Delville, « A la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement », in T. Bierschenk, G. Blundo, Y. Jaffré, et al, (dir.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Leiden/Paris, APAD/Karthala, 2007, p. 127-150, J.-P. Olivier de Sardan, « Le chaînon manquant », *Courrier de la Planète*, n°74, 2004, p. 36-40.

en libre accès 6 mois après parution. La revue est envoyée gratuitement à tous les membres, sous format papier ou pdf. Le nombre d'exemplaires vendu est limité.

Cette politique d'inclusion de l'association a des implications directes sur ses finances. Elle se traduit par un niveau de ressources limité. De ce fait, les cotisations et frais d'inscription ne suffisent pas à couvrir les dépenses annuelles de l'association. En dehors des années de colloque, celles-ci sont de l'ordre de 10 à 12 K€/an, et sont principalement consacrées à la revue. Sans les colloques, qui assurent un complément variable, l'association serait déficitaire.

Développer des soutiens à la mission de l'APAD

Depuis 2013, les appuis annuels de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) au titre des réseaux de recherche ont été le principal soutien institutionnel à la mission de l'APAD. En 2021, un appui à la revue a été obtenu auprès du Fonds de la Recherche Scientifique (FNRS) en Belgique pour trois ans (3500 € par an). Cela permet de financer un soutien en termes de secrétariat de rédaction. Dans le cadre du transfert du secrétariat de l'APAD au LAAP (Laboratoire d'anthropologie prospective) de l'UCLouvain, une convention de prestation de services a été passée avec ce laboratoire pour un appui en secrétariat, estimé à titre expérimental à 4000 €/an.

L'APAD cherche à **obtenir des financements plus importants et stables** pour soutenir sa mission et développer ses activités : a) pérenniser l'appui en secrétariat ; b) réduire la dépendance envers les financements extérieurs ponctuels pour ses deux activités phares, à savoir les colloques et les publications ; c) appuyer les nouveaux projets du bureau pour étoffer l'offre de services aux membres ; et d) soutenir les échanges Nord/Sud en sponsorisant des mobilités, des événements et des formations. Pour assurer sa dynamique, l'APAD doit enfin pouvoir organiser au moins une rencontre physique des membres de son bureau par an, par exemple en couplant avec un événement scientifique auquel participent plusieurs d'entre eux.

Une réflexion collective a été lancée au sein du Bureau dans ce sens. **Un statut de membre institutionnel** de l'APAD a été créé lors de l'AG de 2018 pour permettre aux organismes de recherche, d'enseignement supérieur ou de développement intéressés par le projet de l'APAD de soutenir sa mission.

Le montant proposé pour la cotisation est **de 500€/an pour les institutions Nord** et **de 200€/an pour les institutions Sud, avec un engagement de 4 ans renouvelable**. La cotisation est de **1500 €/an** pour les institutions souhaitant apporter un **soutien plus marqué, et pour les Universités couvrant plusieurs laboratoires intéressés**.

Cette cotisation institutionnelle couvre **les cotisations individuelles des membres de l'institution adhérente** (avec revue en pdf) et donne droit à **2 exemplaires papier des livres et revues** publiées par l'association, pour les bibliothèques. Elle donne surtout au membre institutionnel l'opportunité a) de **s'inscrire dans un réseau international** qui implique des dizaines d'institutions, et des centaines de chercheurs au Nord et Sud ; b) de **soutenir la recherche sur le développement et le changement social** dans les pays du Sud ; et c) d'**apporter sa contribution aux échanges Nord/Sud** en matière de formation à la recherche. Cette implication de l'institution dans les activités de l'APAD sera rendue **visible** sur le site et lors des événements de l'association.

Les membres institutionnels recevront le rapport du bureau à l'assemblée général de l'APAD, qui est établi tous les deux ans. Ils seront invités à assister aux Assemblées générales, qui se tiennent actuellement lors des colloques en format hybride. Ils seront en outre invités à participer à une

réunion annuelle en ligne pour des échanges et des conseils sur les orientations stratégiques de l'association.

Des soutiens plus importants à la mission de l'APAD peuvent prendre la forme de **conventions pluri-annuelles**. Merci de contacter le secrétariat pour plus d'informations.

Annexes

Annexe 1. Déclaration à la préfecture (26 mars 1991)

17 avril 1991

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1025

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **VIDEO-MUSIC ALBAGNE**. *Objet* : initier, coordonner et former des groupes de musique et vidéo. *Siège social* : Z.A.C. du Charrel, bâtiment N, chez M. Chauvin (Jean-Philippe), 13400 Aubagne. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT**. *Objet* : promouvoir le développement territorial tant au niveau de sa problématique que de ses méthodes et réalisations. *Siège social* : immeuble Le Corbusier, appartement 24, 280, boulevard Michelet, 13108 Marseille. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **MUSIQUES EN MARGE**. *Objet* : développer et promouvoir les arts et musiques actuels en marge des grands courants existants. *Siège social* : 33, boulevard du Petit-Nice, 13004 Marseille. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ANITA**. *Objet* : promotion de l'art chorégraphique, danse, musique, mise en scène, décors et, plus généralement, promotion de toute forme d'expression artistique par la conception de spectacles originaux et leur diffusion. *Siège social* : 80, rue Nationale, 13780 Cuges-les-Pins. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION « L'ATOUT-CLUB »**. *Objet* : favoriser la pratique du jeu de bridge. *Siège social* : 45, rue Audibert, 13005 Marseille. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION TRANSPORTS SANITAIRES URGENTS 13 (A.T.S.U. 13)**. *Objet* : promotion et développement des transports sanitaires d'urgence des Bouches-du-Rhône. *Siège social* : 1, avenue du Maréchal-Juin, 13004 Marseille. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION DES ELEVES ET ANCIENS ELEVES D'ORTHOPHONIE DE MARSEILLE**. *Objet* : communication et entraide entre les élèves et anciens élèves de l'école d'orthophonie de Marseille. *Siège social* : chez Germaudie (Agnès), 91, boulevard de la Libération, 13001 Marseille. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **IDEAL COMMUNICATION**. *Objet* : communication entre ses adhérents, les différentes associations et toutes personnes physiques et morales. *Siège social* : 7, montée des Accoules, 13002 Marseille. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **CLOTAT CROISIÈRE PLONGÉE**. *Objet* : activité aquatique, subaquatique. *Siège social* : chez M. Kessalis (Hervé), La Calade Claire, route Grand-Caumont, 13600 Ceyreste. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **ARLES 92**. *Objet* : soutien à la candidature de M. Castang (Bernard) à l'élection cantonale Arles-Ouest, en 1992. *Siège social* : 5, chemin des Joncares, 13200 Arles. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **X-MATHS**. *Objet* : développer une meilleure connaissance des disciplines scientifiques auprès d'étudiants en difficulté. *Siège social* : chez M. Crener (Heim-Xavier), E.J.A., domaine de Luminy, case 911, 13288 MARSEILLE CEDEX 9. *Date* : 22 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **ASSOCIATION DU CHEMIN DU PIGNONNET**. *Objet* : défense du quartier du chemin du Pignonnet (Venelles). *Siège social* : 6, chemin du Papillon, 13770 Venelles. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **ASSOCIATION POUR LE RESEAU DE TRANSPORT RAPIDE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE**. *Objet* : engager des initiatives afin d'obtenir des pouvoirs publics et de la S.N.C.F. la réalisation d'un réseau de transport rapide entre Aix, Marseille, Vitrolles et Marignan avec extension éventuelle à d'autres communes du département ; mettre à la disposition des populations des transports publics ferroviaires correspondant aux besoins de notre époque. *Siège social* : hôtel de ville, 13548 GARDANNE CEDEX. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **ROGNES 2000**. *Objet* : mettre en œuvre et développer l'animation générale de la commune de Rognes. *Siège social* : mairie, 13840 Rognes. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **ASSOCIATION DE SOUTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA MAISON CENTRALE D'ARLES**. *Objet* : favoriser la réinsertion sociale des détenus par le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs. *Siège social* : maison centrale d'Arles, rue Copernic, 13200 Arles. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **ASSOCIATION DU MESS DU PERSONNEL DE LA MAISON CENTRALE D'ARLES**. *Objet* : service des repas au personnel des services pénitentiaires. *Siège social* : maison centrale d'Arles, rue Copernic, 13200 Arles. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Istres. **AMICALE DES PERSONNELS DU LYCEE PROFESSIONNEL**. *Objet* : participer par des cadeaux et offrandes aux mariages, naissances, décès, départ à la retraite, mutation, ou autres événements. *Siège social* : lycée professionnel, quartier Les Ferrages, 13250 Saint-Chamaud. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **PASSE-TEMPS**. *Objet* : promouvoir et améliorer les bonnes relations tant sur le plan amical que professionnel entre toutes les personnes assurant d'une façon quelconque la distribution des spécialités Prociada département Dhai. *Siège social* : chez société Prociada, département Dhai, route de la Valentine, Saint-Marcel, 13367 MARSEILLE CEDEX 11. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION PORTUGAISE, LOISIR, CULTURE ET SPORT**. *Objet* : favoriser l'insertion des Portugais, leur apprentissage du français, la promotion sociale, culturelle et éducative de ses membres et des Portugais habitant la région. *Siège social* : 141, boulevard Camille-Flammarion, 13004 Marseille. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **LES CIGALOUNS**. *Objet* : rassemblement de personnes âgées. *Siège social* : salle municipale, 13440 Cabannes. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **PROVENCE ET PROGRES**. *Objet* : contribuer au développement politique, économique et culturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Siège social* : 10, rue Pavillon, 13100 Aix-en-Provence. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **LES TROIS SOLEILS**. *Objet* : aider à la création d'une communauté de vie entre des personnes désirant s'entraider matériellement et spirituellement. *Siège social* : 5, square des Peintres, 13111 Coudoux. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR (A.R.D.L.-P.A.C.A.)**. *Objet* : promouvoir le développement local en Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Siège social* : chez M. Nardin, lotissement Decome, quartier Repentance, 13100 Aix-en-Provence. *Date* : 25 mars 1991.

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **JUNIOR-ASSUR**. *Objet* : promotion par tout moyen honorable de l'institut des assurances d'Aix-Marseille, et de ses étudiants. *Siège social* : 3, avenue Robert-Schumann, à l'institut des assurances, 13100 Aix-en-Provence. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION EURO-AFRICAINNE POUR L'ANTHROPOLOGIE DU CHANGEMENT SOCIAL ET DU DEVELOPPEMENT (A.P.A.D.)**. *Objet* : animer un débat sur l'approche anthropologique du changement social et du développement. *Siège social* : 2, rue de la Chané, 13002 Marseille. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **COXI-CLUB PHOCCEN**. *Objet* : rassembler les propriétaires, les collectionneurs, les amateurs du véhicule « Coccinelle » et tous ses dérivés. *Siège social* : La Samantaine, 1, quai du Port, 13002 Marseille. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **MASSALIA PISTOL-CLUB**. *Objet* : pratique des disciplines sportives régies par la Fédération française de tir. *Siège social* : 265, avenue des Poilus, 13012 Marseille. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **BALLETS DE FOLKLORE HELLENIQUE TERPSICHORA**. *Objet* : expression et promotion de l'hellénisme et de la culture grecque à travers ses danses populaires et traditionnelles ; permettre, favoriser et diffuser la connaissance de l'identité et du caractère grec par le biais de ce langage universel et commun à tous les peuples qu'est la danse, véritable révélateur de la nature du peuple grec, qu'elle n'a cessé d'accompagner tout au long de son histoire et de sa vie. *Siège social* : 16, rue de la Grande-Armée, 13001 Marseille. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **CÔTÉ COUR, CÔTÉ JARDIN**. *Objet* : développement, diffusion et création des pratiques antiques liées à l'opérette. *Siège social* : 56, boulevard Fenaud, 13016 Marseille. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **MOUVEMENT CHRÉTIEN DES RETRAITÉS VIE MONTANTE**. *Objet* : évangélisation, notamment des aînés ; elle s'exprime par les mots : spiritualité, apostolat, amitié. *Siège social* : centre Le Mistral, 11, impasse Flammarton, 13001 Marseille. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **FRÈRES DE LA CÔTE DE FRANCE, FLOTTE DE PROVENCE-LANGUEDOC-ROUSSILLON, TABLE DE MARSEILLE**. *Objet* : perpétuer l'esprit et les traditions de la marine à voile. *Siège social* : 7, rue Alexis-Carré, 13004 Marseille. *Date* : 26 mars 1991.

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **CHALLENGE JEAN-PAUL MOUREN**. *Objet* : promotion de toutes activités nautiques et notamment construction, location ou gestion de navires à

Annexe 2. Statuts (statuts révisés, adoptés le 24 mai 2018)



ASSOCIATION POUR L'ANTHROPOLOGIE DU CHANGEMENT SOCIAL ET DU DEVELOPPEMENT (APAD)

Statuts (adoptés le 24 mai 2018)

Article 1 : Le 6 mars 1991 a été créé, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, une association internationale de droit français ayant pour titre « Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement » (A.P.A.D). Son intitulé a été modifié par l'Assemblée générale du 19 novembre 2015 en « Association pour l'anthropologie du changement social et du développement » (A.P.A.D). Son siège est à Marseille, 2 rue de la Charité, 13002, et sa durée est illimitée. Le siège social pourra être transféré par décision de l'Assemblée Générale.

Article 2 – Objet : L'Association définit ses missions selon trois finalités principales : connaissance, action, formation. En conséquence, elle se propose de :

- Favoriser et animer un débat intellectuel et scientifique entre anthropologues et tous ceux qui sont intéressés par la démarche anthropologique à propos du changement social et du développement ;
- Permettre une meilleure prise en compte des compétences anthropologiques dans les processus de développement ;
- Impulser des formations à l'anthropologie du développement et du changement social en direction de chercheurs et d'opérateurs de développement.

A cet effet, l'Association entend collaborer avec les associations professionnelles d'anthropologues, avec les institutions de recherche et d'enseignement, avec les organismes et agences de développement, avec les associations locales.

Les moyens d'action de l'Association sont la circulation d'informations, la diffusion de travaux de recherche, la production de travaux originaux, l'organisation de rencontres et de groupes de travail et de formation, ou tout autre moyen conforme aux objectifs de l'Association.

Article 3 : L'Association se compose de membres actifs et de membres institutionnels. Sont membres actifs les personnes physiques intéressées par les missions de l'association et à jour de leur cotisation annuelle. Sont membres institutionnels les organismes de recherche, d'aide au développement, d'expertise, d'enseignement, d'appui à la recherche qui soutiennent la mission de l'APAD et souhaitent contribuer au développement de ses activités et sont à jour de leur cotisation. Les candidatures au statut de membre institutionnel sont validées par le bureau.

Article 4 : La qualité de membre se perd par décès, démission notifiée au Bureau, par non-paiement des cotisations, et par radiation prononcée par le Bureau pour manquement avéré aux engagements pris vis-à-vis de l'Association ou pour motif grave, et après que l'intéressé ait été appelé à fournir des explications au Bureau.



Article 5 : L'Assemblée Générale est constituée des membres actifs de l'association, à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins chaque deux ans, au moment du colloque biennuel de l'Association. Elle est convoquée au moins un mois à l'avance par le Président sur demande du Bureau ou demande écrite d'au moins un tiers des membres. Elle décide de l'orientation des activités de l'association dans le cadre des présents statuts, se prononce sur le rapport moral présenté par le Président, le rapport financier présenté par le Trésorier et procède au renouvellement du bureau.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que si un quart au moins des membres sont présents ou représentés. Elle se prononce à la majorité des membres présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera convoquée dans les trois mois, qui pourra délibérer quelque soit le nombre de présents.

Les membres absents lors de l'A.G. pourront donner pouvoir à un autre membre à jour de sa cotisation, ou voter à distance, par correspondance ou vote électronique. La convocation de l'A.G. expédiée au minimum un mois à l'avance, devra contenir tous les éléments nécessaires au vote à distance ou à la délégation de pouvoirs.

Les membres institutionnels sont membres de l'Assemblée générale.

Une Assemblée Générale extraordinaire pourra être convoquée par le Président sur demande du Bureau, ou à la demande écrite d'un tiers des membres actifs. Cette Assemblée Générale Extraordinaire pourra se tenir à la suite d'une Assemblée Générale ordinaire.

Article 6 : L'Association est animée par un Bureau d'au plus dix-sept personnes, élues pour quatre ans par l'Assemblée Générale et renouvelés par moitié à chaque A.G. Les deux premières années, les membres sortants sont désignés par tirage au sort. Les membres du Bureau sont rééligibles.

Le Bureau élit en son sein un Président, un Vice-Président, un Trésorier (et si besoin un Trésorier Adjoint) et un Secrétaire Général (et si besoin un Secrétaire adjoint). Le Président ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que nécessaire à la vie de l'association. Il fixe le montant des cotisations.

Article 7 : Le Bureau se dote d'un Secrétariat exécutif qui constitue l'un des moyens communs d'action. Le Secrétariat, placé sous l'autorité du Président, peut comprendre des membres de l'Association n'appartenant pas au Bureau. Il peut s'appuyer sur du personnel salarié ou mis à disposition par une institution.

Article 8 : Le Bureau pourra faire adopter et modifier par l'Assemblée Générale un règlement intérieur pour définir les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts et en particulier l'administration interne de l'Association.

Article 9 : Les ressources de l'Association comprennent les cotisations des membres, le produit de ses activités et publications, les subventions de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, les dons et legs ainsi que les autres ressources autorisées par la loi.



Article 10 : Les présents statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Article 11 : La dissolution est prononcée par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés. L'Assemblée Générale désigne alors un ou plusieurs liquidateurs. Les biens de l'Association ne peuvent être transmis qu'à une association ayant des objectifs similaires.

Annexe3. Bureau 2021-2023

Prénom Nom	Institution/Lieu	Fonction dans le bureau
Sylvie Ayimpam	CEMAF-AMU, Aix-en-Provence, France	Responsable de la série APAD/Karthala
Marie Deridder	LAAP/UCL, Louvain la neuve, Belgique	<i>Trésorière</i>
Seydou Drabo	Univ. Oslo, Oslo, Norvège	Animation et développement des adhésions Afrique de l'ouest
Elieth Eyebiyi	LASDEL, Parakou, Bénin	<i>Trésorier adjoint</i>
Eric Hahonou	Univ Roskilde, Roskilde, Danemark	
Melina C. Kalfelis	Univ. Bayreuth, Bayreuth, Allemagne	
Ludovic Kibora	INSS/CNRST, Ouagadougou, Burkina Faso	<i>Vice président</i>
Philippe Lavigne Delville	IRD, Montpellier, France	<i>Président</i>
Jacinthe Mazzocchetti	LAAP/UCL, Louvain, Belgique	Relations institutionnelles avec l'UCL
Anneke Newman	ULB (LAMC), Bruxelles, Belgique	Relations avec les praticiens
Ramatou Ouedraogo	African Population and Health Research Center, Nairobi, Kenya	Animation et développement des adhésions Afrique de l'est
Alexis Roy	IMAF/CNRS, Aubervilliers, France	Rédacteur en chef Anthropologie & développement
Benjamin Rubbers	Université de Liège, Belgique	<i>Secrétaire Général</i>
Nгна Traore	Institut des Sciences Humaines (ISH), Bamako, Mali	Animation et développement des adhésions Afrique de l'ouest
Molly Sundberg	Université de Stockholm, Stockholm, Suède	Groupe « financement »
Almamy Sylla	Université des Lettres e des Sciences Humaines de Bamako, Mali	
Charlotte Vampo	IRD/LPED, Marseille, France	<i>Secrétaire générale adjointe</i>

Annexe 4. Les colloques

Au prisme du travail : capitalisme, développement et changement social dans le Sud global / Through the lens of work: Capitalism, development, and social change in the global South (Liège, Belgique | 2024)

Les circulations dans le Sud global : ethnographies des échanges mondialisés / Circulations in the global South: Ethnographic explorations of globalized exchanges (Lomé, Togo | 2021)

Migrations, développement et citoyennetés / Migration, development, citizenship (Roskilde, Danemark | 2018)

La fabrique de l'action publique dans les pays « sous régime d'aide ». Acteurs, processus, négociations / The making of public action in countries « under an aid regime ». Stakeholders, processes, negotiations (Cotonou, Bénin | 2015)

Les relations d'enquête en contexte de développement ou d'urgence: Accès, risques, savoirs, restitutions / Fieldwork Relations in the context of Development or Emergency: Access, risks, knowledge, restitutions (Montpellier | 2013)

Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social : pratiques, discours et éthique / Engaging Anthropology for Development and Social Change (Ouagadougou, Burkina Faso | 2010)

Développement, libéralisme et modernité : trajectoires d'une anthropologie du changement social/ Development, Liberalism and Modernity: Trajectories of an Anthropology of Social Change (Louvain la neuve, Belgique | 2007)

Entreprises et entrepreneurs en quête de normes (Yaoundé, Cameroun | 2005)

La gouvernance au quotidien : les relations entre services publics et collectifs et leurs usagers (Leyden, Pays-Bas | 2002)

Les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources (Saint-Louis, Sénégal | 2000)

Décentralisation, pouvoirs locaux, réseaux sociaux (Cotonou, Bénin | 1998)

Décentralisation et pouvoirs locaux (Louvain la neuve, Belgique | 1997)

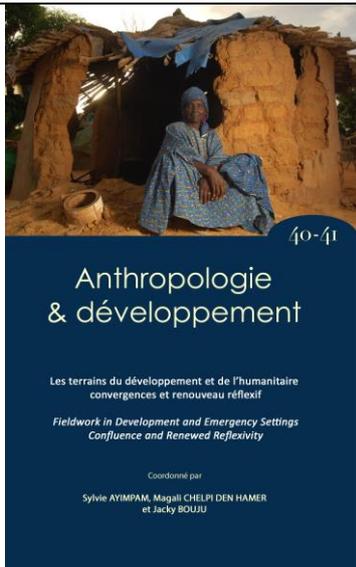
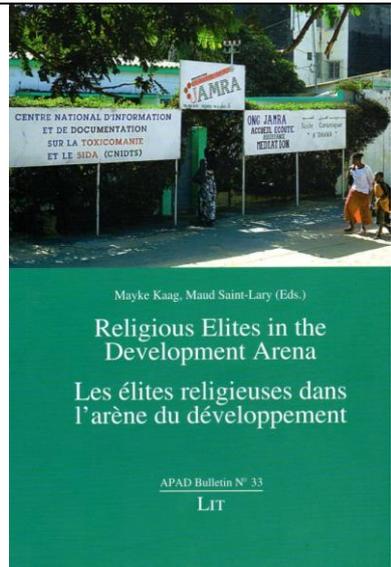
Le développement négocié : courtiers, savoirs, technologies (Stuttgart, Allemagne | 1996)

Les sciences sociales et l'expertise en développement (Bamako, Mali | 1994)

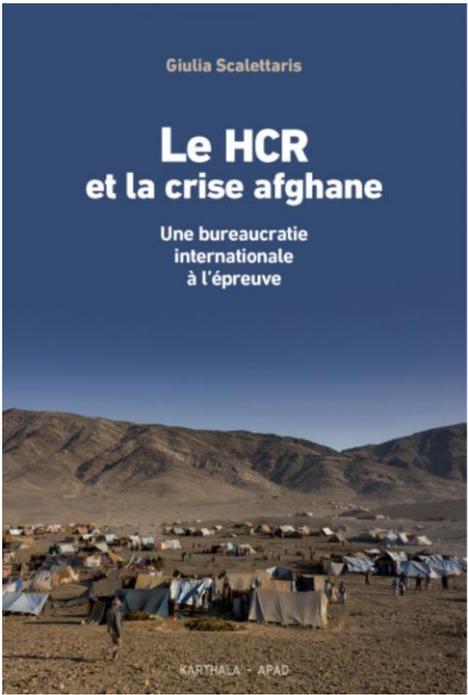
Socio-Anthropologie des organisations et associations paysannes (Montpellier, France | 1992)

L'anthropologie du développement comme ambition théorique. Réunion fondatrice (Paris, France | 1991)

Annexe 5. Du Bulletin de l'APAD à la revue Anthropologie & développement



Annexe 6. Derniers ouvrages parus

<p>Giulia Scalettaris</p> <p>Le HCR et la crise afghane</p> <p>Une bureaucratie internationale à l'épreuve</p>  <p>KARTHALA - APAD</p>	 <p>ÉLITES, ÉLECTIONS ET TRANSFORMATION DU POLITIQUE AU MALI</p> <p>«Ceux qui cherchent le pouvoir sont parmi nous»</p> <p>KARTHALA</p> <p>Marie Deridder</p>
<p>Tania Murray Li</p> <p>Agir pour les autres</p> <p>Gouvernementalité, développement et pratique du politique</p>  <p>KARTHALA - APAD</p>	<p>Marion Fresia et Philippe Lavigne Delville (dir.)</p> <p>Au cœur des mondes de l'aide internationale</p> <p>Regards et postures ethnographiques</p>  <p>KARTHALA - IRD - APAD</p>